



Note technique / Enquête publique

**Elargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le
Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive**

1 Objet du rapport

Le présent rapport porte sur l'acquisition d'une servitude d'usage et l'élargissement en voie mixte de la liaison piétonne entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive. Cet élargissement a pour but de permettre l'accès des riverains à leur domicile, au plus tard dès le début de la construction de la résidence pour seniors et du parking souterrain. Ce nouvel accès devrait également être pérennisé par la suite, en fonction des options choisies pour la mobilité future du Chemin du Collège et du Pôle scolaire.

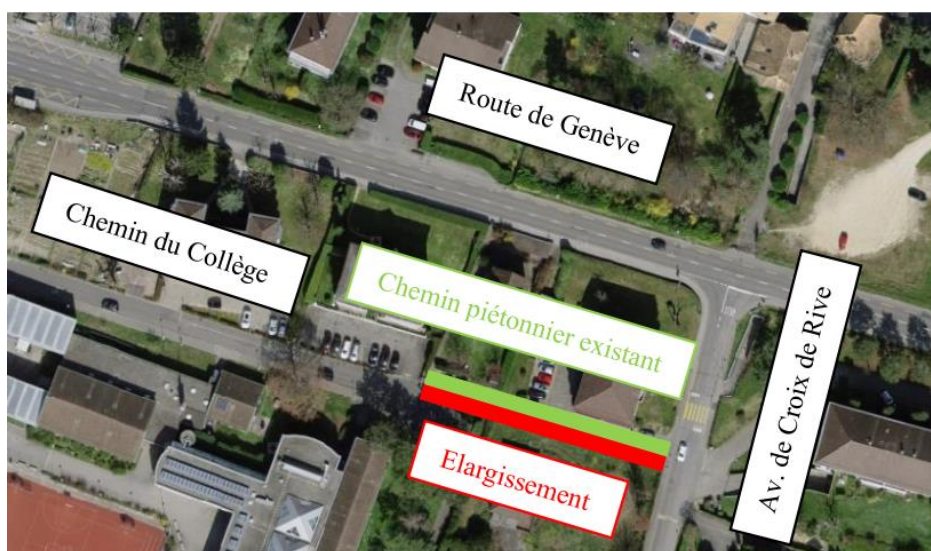
2 Contexte

2.1 Problématique

Les travaux de construction de la résidence pour seniors et du parking souterrain, prévus dans l'emprise des parcelles 63, 95, 918 et le DP 26 à l'extrémité ouest du Chemin du Collège, impacteront fortement l'accès au Chemin du Collège depuis le giratoire de l'Étoile, le rendant pendant un certain temps impossible. L'emprise du chantier nécessitera d'une part de déplacer la zone de dépose-minute et de la zone dédiée aux transports scolaires vers le sud du site scolaire, ainsi que prévoir un accès alternatif pour garantir l'accès aux habitants de la Route de Genève 40, ainsi qu'à ceux du Chemin du Collège 9 et 11. Parallèlement aux développements des projets cités ci-avant, la parcelle 72 faisant l'angle entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive a fait récemment l'objet de transactions visant à y développer un projet immobilier. L'avancement des projets tant à l'ouest qu'à l'est du Chemin du Collège offre ainsi l'opportunité pour la Commune de repenser les accès et la qualification de ce chemin.

2.2 Objectif

L'objectif du projet présenté dans ce rapport est de permettre l'accès aux bâtiments de la Route de Genève 40 et à ceux du Chemin du Collège 9 et 11 par l'élargissement de l'actuel chemin piétonnier qui fait la liaison entre le Chemin du Collège et l'Avenue de Croix-de-Rive, tel que représenté sur l'image ci-dessous.



État existant et élargissement prévu

3 Projet routier

Le dimensionnement du futur chemin d'accès a été établi selon la norme VSS SN 640 201 sur les dimensions de base et gabarits des usagers de la route. Le cas de figure suivant a ainsi été pris en compte :

Circulation bidirectionnelle voiture / piéton – Vitesse 20 km/h :

	Dimension de base Largeur [m]	Marge de mouvement [m]	Marge de sécurité [m]	Délimitations latérales [m]	Supplément dépassement [m]	Total [m]
Voiture	1.80	0.10 x 2	0.20 x 2	0.20	0.20	2.80
Piéton	0.80	0.10 x 2	0.10 x 2	0.00	0.00	1.20
Total	2.60	0.40	0.60	0.20	0.20	4.00

Grâce à cette servitude, la largeur de la chaussée pourrait être portée à 4 mètres, autorisant la circulation bidirectionnelle d'un véhicule léger avec un cycliste ou un piéton.

4 Vision future

Le document « Développement du site Les Voiles du Léman – Rapport final » de décembre 2022 affirmait la nécessité de réaménager le Chemin du Collège en faveur des mobilités douces. Ce dernier sera donc amené à évoluer dans sa forme et son affectation lorsque les travaux de construction des bâtiments de la résidence pour seniors, du parking souterrain et de la coopérative d'habitation (parcelle 65) seront achevés.

5 Conclusion

L'occasion d'élargir le domaine public est rare. Le prix et les conditions négociées avec les propriétaires sont raisonnables pour la collectivité publique qui disposera d'un débouché sur l'Avenue de Croix-de-Rive sans limite de temps. Ce débouché permettra, une fois les divers chantiers dans la zone du Chemin du Collège terminés, de requalifier cet axe emprunté quotidiennement par des centaines d'enfants qui transitent entre le village et le site scolaire.

Annexe :

- Plan d'enquête n°DV 22-657-ENQ-11 du 9 mars 2024

Préverenges, le 3 juillet 2024